

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Pornichet (44380)

La convention d'occupation signée le 29 mai 2009 entre SNCF Gares & Connexions et LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PORNICHET, à laquelle s'est substituée depuis lors LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE COTE D'AMOUR dans l'exécution de cette convention, pour une durée de 5 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 15 juin 2026.

« Distribution Automatique de Billets de Banque « hors site » »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger la convention et d'autoriser la substitution au profit de la société 2SF, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.